

Procédure et modalités pour une première inscription

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018/2019

Public concerné : seuls les étudiants relevant des Instituts de Formation en Soins Infirmiers conventionnés avec l'université Sorbonne Université.

Inscription obligatoire du 23 juillet 2018 au 19 octobre 2018

- L'inscription est obligatoire et annuelle
- Montant de la cotisation 39.10 Euros
- L'inscription permet la délivrance d'une carte d'étudiant et d'un certificat de scolarité ouvrant des droits d'accès aux bibliothèques, aux ressources en lignes, aux restaurants universitaires et aux certifications informatiques.
Les PDFs et Vidéos des cours ne seront accessibles que via le Moodle dont l'accès n'est possible que pour les étudiants ayant finalisé leur inscription.

ATTENTION ! NOUVEAUTE RENTREE 2018 :

Avant de pouvoir vous inscrire à la faculté de médecine, vous devez vous acquitter auprès du CROUS de Paris de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 90€.

Vous devez vous connecter au site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>, déclarer votre ville d'étude (Paris) et payer en ligne la contribution. Une attestation vous sera délivrée que vous devrez conserver et envoyer ou remettre à votre scolarité en même temps que votre dossier d'inscription ou de réinscription

L'inscription s'effectue en deux étapes :

- Une préinscription en ligne : https://enligne.upmc.fr/scolarite/ifsi.login_form
- Une validation de celle-ci par l'envoi ou le dépôt de votre dossier complet :
 - 1- Fiche d'inscription administrative imprimée à l'issue de la préinscription en ligne
 - 2- La photocopie de la pièce d'identité ou du passeport
 - 3- 1 Photo d'identité récente (indiquer au dos le nom et le prénom)
 - 4- La photocopie du certificat de scolarité 2018-2019 de votre institut de formation en soins infirmiers conventionné avec l'université Sorbonne Université
 - 5- La photocopie du relevé de notes et du diplôme du baccalauréat (photocopie du diplôme d'aide-soignant le cas échéant)
 - 6- La photocopie de l'attestation de recensement ou la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) pour les moins de 25 ans
 - 7- Pour les étudiants boursiers, l'attestation définitive de bourse 2018-2019
 - 8- L'attestation CVEC (à imprimer sur : http://cvec.etudiant.gouv.fr)
 - 9- Une enveloppe autocollante affranchie au tarif d'envoi de 50g (1,60 €), libellée aux nom, prénom et adresse de l'étudiant
 - 10- Un chèque d'un montant de 39,10 € à l'ordre de l'agent comptable Sorbonne Université.

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet.

Contact privilégié en priorité : medecine-dfs-ifsi@sorbonne-universite.fr

Contact d'urgence :

Lucie RIGOLLET, Responsable du bureau scolarité IFSI,
lucie.rigollet@sorbonne-universite.fr Tél : 01.40.77.95.47

Anne Sophie LOPES, Gestionnaire des formations IFSI,
Anne-Sophie.Devaux@sorbonne-universite.fr Tél : 01.40.77.98.75

Céline DALMAS, Responsable administrative des formations universitarisées,
celine.Dalmas@sorbonne-universite.fr Tél : 01.40.77.95.07

Faculté de Médecine Sorbonne Université

Site "Pitié-Salpêtrière"

Bureaux 26 et 27

91 boulevard de l'Hôpital

75013 Paris